

Accord de double-diplôme : Partenariat innovant Negoventis - Branche du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie

Le mercredi 12 décembre 2018, le réseau de formation des CCI spécialisé dans le commerce et la vente - Negoventis et la branche du Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie qui représente 2474 entreprises et près de 17.000 salariés- ont signé un accord de partenariat innovant. Cet accord a été préparé avec le soutien de Jean-Paul HUBERT, Chef de projets certifications au FORCO, OPCA du commerce.

C'est la première fois qu'une branche professionnelle spécialisée dans le commerce de détail conclut un tel partenariat, poursuivant ainsi par cet accord le développement de sa politique de formation.

Grâce à cet accord-cadre, les salariés en formation CQP de la branche du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie pourront obtenir un Titre préparé par le réseau Negoventis, correspondant à un niveau équivalent identifié. Inversement, cet accord de partenariat permettra de proposer un CQP horlogerie-bijouterie aux alternants Negoventis.

Ce partenariat s'inscrit dans la réforme de la formation professionnelle ; il développe l'employabilité des certifiés et renforce la professionnalisation des salariés de la branche. Cet accord apporte à la branche un potentiel de candidats issus de la formation en alternance sur l'ensemble du territoire, via les 130 centres de formation du réseau consulaire mais également aux candidats en CQP, un potentiel de reconnaissance par l'État (niveaux IV, III et II) avec, pour les niveaux III et II, une montée en compétences sur la veille marché et sur le multicanal.

Le FORCO, quant à lui, a copiloté le travail d'ingénierie et la lecture croisée des référentiels, qui sont bâtis en blocs de compétences.

Double-diplôme

Il a été identifié des compétences communes et des compétences différenciées afin de construire un système de passerelles qui couvre 3 niveaux de métiers :

- Le CQP Conseiller de vente horlogerie-bijouterie et le titre de vendeur conseiller commercial inscrit au RNCP à niveau IV
- le CQP Adjoint responsable de magasin horlogerie-bijouterie et le titre de gestionnaire d'unité commerciale option généraliste à niveau III
- le CQP responsable de magasin horlogerie-bijouterie et le titre de responsable de la distribution inscrit au RNCP à niveau II

Dorénavant, les apprenants voulant bénéficier d'une double certification pourront en faire la demande auprès des écoles habilitées par la branche ou auprès des organismes de formation des CCI membres du réseau Negoventis.

Contact - Presse

Agence MCM - Sarah JOSÉ

04 91 31 47 37 – 06 23 44 95 20

s.jose@agence-mcm.com